

DEMARCHES ANTS



Afin de procéder aux démarches concernant les cartes grises, un compte France Connect est obligatoire.

Qu'est-ce que France Connect ?

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr, de La Poste ou de Mobile Connect et moi ? N'oubliez pas vos codes !

France Connect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces quatre comptes.

Pièces justificatives pour la création d'un compte ameli.fr (CPAM)

- Carte Vitale
- RIB du compte sur lequel vous sont versés les remboursements CPAM.

Pièces justificatives pour la création du compte impôt.gouv.fr

- N° Fiscal : (voir déclaration impôt)
- N° télé-déclarant (voir déclaration pré-remplie / feuille bleue) ou voir avec le centre des impôts

Après la création de votre compte France Connect nous pouvons procéder aux démarches carte grise,

Pour l'achat d'un véhicule - Pièces à fournir

- Permis de conduire
- Cerfa de cession si la cession n'a pas été faite au préalable par le vendeur
- Code cession (donné par le vendeur pour les nouvelles immatriculations XX-000-XX)
- Justificatif de domicile
- Carte grise barrée
- Pièce d'identité
- Contrôle technique de moins de 6 mois
- **Le règlement s'effectue UNIQUEMENT en ligne par carte bleue**

Pour la vente d'un véhicule

- Cerfa de cession

PERMIS DE CONDUIRE

J'EFFECTUE MA DÉMARCHE EN LIGNE

1. Je me connecte sur www.ants.gov.fr
2. Je crée mon compte ANTS sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par mes soins (je dois disposer d'une adresse électronique) ;
3. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace et à des notifications par mail et SMS.



Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir de ma pièce d'identité (ou passeport), d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité numérique et de ma signature numérique (documents à scanner).

J'AI PERDU OU JE ME SUIS FAIT VOLER MON PERMIS

1. J'achète mon timbre fiscal dématérialisé de 25 €. <https://timbres.impots.gouv.fr/>
2. En cas de vol, je déclare le vol auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie. Je scanne la déclaration et je la joins à ma demande de nouveau permis.
3. En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne en même temps que ma demande de nouveau permis : je peux la télécharger et l'imprimer après validation de ma demande.

OU MON PERMIS A ATTEINT LA DATE LIMITE D'EXPIRATION, JE SOUHAITE RENOUELEL MON PERMIS POIDS LOURDS

Je remplis le formulaire en ligne. Je joins les documents scannés demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire et de ma visite médicale, passée chez un médecin agréé de mon département.

OU

MON ÉTAT CIVIL A CHANGÉ

Je remplis et j'envoie le formulaire en ligne en joignant les documents demandés scannés et un scan de mon livret de famille (en cas de divorce) ou de jugement (en cas d'adoption)

OU

MON PERMIS EST DÉTÉRIORÉ

Je remplis le formulaire en ligne en joignant les documents scannés demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire détérioré.



ATTENTION !

Les dossiers papiers reçus en préfecture après le 16 octobre seront retournés à leur expéditeur.

A partir du 6 novembre toutes les demandes devront être effectuées via les téléprocédures.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

J'EFFECTUE MA DÉMARCHE EN LIGNE

1. Je me connecte sur www.franceconnect.gouv.fr à l'aide de mes identifiant/mot de passe impôts ou Ameli ou La Poste (accès à différents services, notamment certificat d'immatriculation).

Je crée mon compte sur www.ants.gov.fr et je choisis la démarche que je souhaite effectuer.

2. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace et à des notifications par mail et SMS.

Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir du certificat d'immatriculation du véhicule. Un justificatif de domicile, une pièce d'identité en cours de validité pourra être demandée. En cas de règlement, je dois disposer d'une carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne.



J'AI VENDU MON VÉHICULE

Je déclare la cession en ligne muni du formulaire CERFA de « déclaration de cession d'un véhicule » rempli lors de la vente du véhicule. Cette démarche n'est possible qu'entre particuliers et hors cession pour destruction. J'obtiens un code de cession. Je le remets à l'acheteur pour qu'il puisse effectuer sa demande de changement de titulaire sur le site internet de l'ANTS.

J'AI ACHETÉ UN VÉHICULE D'OCCASION

Pour changer de titulaire, la cession doit déjà être enregistrée sur le site internet de l'ANTS ou en préfecture. Je me munis des pièces suivantes : certificat d'immatriculation du véhicule barré, daté et signé par l'ancien propriétaire, justificatif de domicile, pièce d'identité, certificat de cession, code de cession enregistré sur le site de l'ANTS.

JE CHANGE D'ADRESSE

Cette démarche via le site www.service-public.com ou sur le site de l'ANTS. Je me munis de ma pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du certificat d'immatriculation.

OU DUPLICATA (SUITE PERTE, VOL, DÉTÉRIORATION)

Je me munis d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et je me connecte via FranceConnect. (Avec un compte ANTS, se munir du code confidentiel qui a été envoyé avec le certificat d'immatriculation lors de l'envoi par la Poste à mon domicile).

En préfecture



Je prends rendez-vous sur www.haute-saone.gouv.fr en cliquant sur l'icône à droite de l'écran « prendre un rendez-vous », (puis « pour l'immatriculation d'un véhicule »). Je peux aussi réaliser toute demande auprès d'un professionnel de l'automobile agréé (service susceptible d'être payant selon le prestataire).



ATTENTION !

Les dossiers papiers reçus en préfecture après le 16 octobre seront retournés à leur expéditeur.

A partir du 6 novembre toutes les demandes devront être effectuées via les téléprocédures.



JE POSSEDE UNE CONNEXION INTERNET

Vous retrouvez toutes les démarches en ligne via mon smartphone, tablette ou ordinateur sur les sites officiels :

- www.franceconnect.gouv.fr
- www.ants.gouv.fr
- www.interieur.gouv.fr/a-votre-service/Mes-demarches/Mes-tele-services
- www.haute-saone.gouv.fr [rubrique Actualités/Mes démarches à portée de clic] (tutoriels disponibles)
- www.service-public.fr



JE N'AI PAS D'ACCES INTERNET ou JE RENCONTRE DES DIFFICULTES A UTILISER INTERNET

Je me rends dans l'une des 16 Maisons de Services au Public de mon choix, disponibles dans le département :

Champagney, Champlitte, Corbenay, Favorney, Fretigney-et-Velloreille, Gray, Haut-du-Them-Château-Lambert, Jussey, Lavoncourt, Marnay, Pesmes, Quers, Rioz, Saulx, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Villersexel.

(Horaires d'ouverture, adresses et contacts disponibles au verso)

Un point numérique est disponible à la Préfecture de la Haute-Saône du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h, 1 rue de la Préfecture à Vesoul. Un volontaire du service civique peut m'aider dans mes démarches.



Maisons de Service au Public en Haute-Saône

MSAP	Adresse	Téléphone
Champlitte	33 ter rue de la République 70600 CHAMPLITTE	03 84 67 84 70
Fretigney et Velloreille	21 Grande Rue 70130 FRETIGNEY ET VELOREILLE	03 84 78 20 28
Gray	Toi'services 2 rue de Lorraine 70100 GRAY	03 84 32 41 29
Haut-du-Them	3 rue de la Vierge 70440 Haut-du-Them	03 84 20 40 84
Haute-Comté	57 rue des Ballastières 70320 CORBENAY	03 84 49 76 25
Lavoncourt	12 rue du Tire-Sachot 70120 LAVONCOURT	03 84 76 58 44
Les Hauts du Val de Saône	Pré Jean Roche 70500 Jussey	03 84 77 73 77
Marnay	Place du Roi de Rome 70150 MARNAY	03 84 31 95 70
Pesmes	Place des Tilleuls 70140 PESMES	3 84 31 35 81
Rahin et Chérimont	Place du Général de Gaulle 70290 Champagney	03 84 36 51 59
Rioz	Place du souvenir Français 70190 RIOZ	03 84 91 95 04
Saulx	Place des Grands Puits 70240 SAULX	3 84 95 86 54
Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	1 avenue de Verdun 70 360 SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-AL	03 84 92 78 43
Terres de Saône	1, Place du Général de Gaulle 70160 FAVERNEY	03 84 76 13 61
Triangle Vert	Rue de l'Eglise 70200 QUËRS	03 84 94 78 95 06 37 64 47 31
Villersexel	Place du général de Gaulle 70110 VILLESRSEXEL	03 84 20 39 40